

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PRELEVEMENT

Mode de prélèvement proposé :

- *Prélèvement à l'échéance :*

Prélèvement de la somme globale sur votre compte bancaire

Vous changez de compte bancaire :

Vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement sur le nouveau compte :

- En vous adressant à BAUD Communauté,

Renoncer au prélèvement :

Vous pouvez résilier votre contrat directement auprès du service Finances :

- Par courrier,
- Par mail : environnement@baudcom.bzh

Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut pas être effectué à cause d'une insuffisance de provision sur votre compte ou d'un autre motif, vous recevrez une lettre de rappel émanant du Trésor public.

Où vous renseigner :

BAUD Communauté

Pôle Environnement

4 chemin de Kermarec

CS 70035

56150 BAUD

Mail : environnement@baudcom.bzh

Téléphone : 02.97.51.00.61

Adresse internet : <http://www.baud-communaute.bzh>